

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS**

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2008 – 19 h 30 - Tous les élus étaient présents**

### **TRAVAUX DIVERS**

Les élus du port sont chargés de déterminer l'emplacement adéquat pour la mise en place de l'ancienne croix de pierre issue de la chapelle, aujourd'hui disparue, qui était implantée sur l'actuelle place du Canon. De même le lieu d'installation d'un panneau d'affichage doit être arrêté.

L'abri-bus des élèves des collèges et lycées au carrefour du pont sur l'Isère présente une grave insécurité, les véhicules sont nombreux et ne respectent pas la limitation de vitesse. Une lettre a été adressée au service des transports scolaires du conseil général pour une visite sur place, le matin au moment où tous les enfants sont là, pour démontrer la dangerosité du lieu et envisager une nouvelle implantation.

En préparation des fêtes de fin d'année programmation avec la régie de Vinay du remplacement du fil lumière du clocher (nécessité de location d'une nacelle se renseigner sur le coût) - installation de boîtiers sur les mâts d'éclairage public au village et à Pierre Mouton - envisager de racheter du matériel après inventaire.

**ECOLE** – Le bornage du terrain a été fait par le géomètre, nous sommes dans l'attente de la signature de l'acte définitif. Une rencontre a eu lieu avec Mr TOURNOUD, programmiste de la DDE, qui a défini l'enveloppe budgétaire de travaux (300 000 € hors taxes) et élaboré trois hypothèses de construction. Il doit soumettre cette ébauche à plusieurs architectes. Une réunion sera fixée en novembre prochain avec les enseignants, l'inspecteur de l'éducation nationale et les parents. La Directrice remercie la municipalité pour les travaux réalisés sur le bungalow. Une visite des lieux avec les élus pourrait avoir lieu le 11 novembre.

**LOGEMENT DE L'ECOLE** – l'architecte a communiqué le chiffrage des entreprises pour les 6 lots de ce projet de restauration. L'estimation de l'architecte s'élevait à 38 872 € ht – le total des devis s'échelonne entre 47 082 € et 50 768 €. Malgré la forte hausse des prix la poursuite de cette programmation est acceptée.

**EMPRUNTS** – Mme le Maire rappelle la proposition de prêts que le CM a acceptée lors de sa précédente séance. Or suite à l'effondrement de nombreux établissements bancaires internationaux, la situation financière a pour conséquence la révision des taux annoncés. Sur les deux emprunts concernés ce changement de taux va produire une augmentation des intérêts, sur la période, de près de 7 000 €. Face à la conjoncture il paraît urgent d'accepter cette nouvelle proposition car il est fort à craindre que l'escalade des taux ne continue. Le CM autorise Mme le Maire à signer la nouvelle proposition du CA Sud Rhône Alpes pour les 2 emprunts (45 000 € pour la restauration du logement de l'école et 50 000 € pour l'achat de terrains).

**PERSONNEL** - L'agent technique titulaire, en disponibilité depuis le 8 janvier 2007, sollicite une 3<sup>ème</sup> année de cette disposition. Les élus ne souhaitent pas maintenir dans la précarité le personnel recruté pour assurer le remplacement du titulaire. A l'issue de 2 ans de travail dans le secteur privé, la commune n'est plus dans l'obligation de conserver la priorité de l'agent sur le poste. Il serait alors mis à disposition du centre de gestion de la FPT qui lui proposerait un emploi hors de sa commune d'origine. Cette information a été communiquée à l'intéressé qui doit nous apporter sa décision au plus vite.

**INFORMATIQUE** - Deux offres de contrat de maintenance informatique ont été adressées à la mairie. Après discussion, compte tenu des contrats maintenance avec le fournisseur des logiciels, et du renouvellement récent du matériel (suite au vol du mois de juillet) les élus estiment inutile de souscrire un contrat de maintenance.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY** - jeudi 2 octobre le comité syndical aura lieu à St Gervais. L'ordre du jour de cette réunion est commenté notamment les questions relatives à la tarification de l'eau et assainissement et travaux prévus.

### **SERVICE ACCUEIL EN CAS DE GREVE DES ENSEIGNANTS**

Une loi votée le 20 août 2008 met en demeure les communes d'organiser un service d'accueil des enfants de maternelle et primaire en cas d'absence d'enseignant (s) pour raison de grève. Une liste de personnes doit être établie pour être soumise à l'inspection académique pour validation. Mme le Maire a interrogé le personnel non enseignant de l'école (dont le SSI est l'employeur) sur leur disponibilité à assurer cette tâche. Une réponse négative a été donnée. Seule, une enseignante retraitée de la commune a accepté d'être portée sur cette liste. Le SSI devra fixer mardi prochain sa position face à son personnel.

**DIVERS** - La propriété de feu Monsieur TRIOULEYRE René, au village, va probablement être mise en vente. La commune a sollicité le service des domaines pour estimation.

Olivier LE BRIZ communique les informations recueillies lors d'une réunion organisée par le conseil général sur la résorption des zones d'ombre en matière de desserte ADSL. Les personnes intéressées seront recensées en Mairie.

La séance est levée à 22 heures.